Image not found or type unknown

Cession de bail commercial / garant solidaire

Par **Minas**, le **01/08/2019** à **17:33**

Bonjour, Nous sommes une SCI familiale et louons un local commercial à un preneur qui souhaite céder son bail. Dans le bail que nous avons signés en décembre 2018, nous avons mis cet article:
Le PRENEUR demeure garant, conjointement et solidairement avec son cessionnaire et tous cessionnaires successifs, du paiement des loyers et des charges ainsi que de l'exécution des clauses et conditions du présent bail et des actes à suivre. Nous avons répondu positivement à sa demande de cession de bail en rappelant cet article mais il nous dit qu'il ne peut pas se porter garant car il souhaite faire une cessation d'activité de sa société d'ici un an. Que pouvons nous faire dans ce cas? Est ce que la clause de garant solidaire s'annule? Merci pour votre réponse. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés